



Codatu

Agir pour une mobilité durable dans les villes en développement



LE 1% MOBILITÉ URBAINE

**Autorités Organisatrices de la Mobilité :
Pourquoi et comment agir à l'international ?**

Avec l'appui du



POURQUOI AGIR À L'INTERNATIONAL ?

QUELQUES CHIFFRES

x2

Part de citoyens dans les pays en développement d'ici 2050, soit 2,5 milliards

24,4%

Part des émissions de CO2 émises par les transports, à l'échelle mondiale

+9 cm

Hausse du niveau moyen des mers (1993-2021)



LE RÔLE CLÉ DES AOM À L'INTERNATIONAL

Accompagner les villes du Sud à développer des politiques de mobilité urbaine durable, pour améliorer les conditions de vie des citoyens du Sud et lutter contre le réchauffement climatique à l'échelle internationale.

Améliorer la qualité de vie des citoyens et favoriser le développement des territoires du Sud grâce à une meilleure accessibilité.

Contribuer à l'échange de réflexions et au partage de bonnes pratiques pour construire des politiques de développement durable communes.

La coopération internationale, fondée sur le principe de solidarité, est un levier central pour agir durablement dans le champ de la mobilité urbaine.



LES POSSIBILITÉS D'ACTION À L'INTERNATIONAL

Le 1% Mobilité Urbaine est le dernier né des 1% solidaires.

1% Eau et assainissement 2005	1% Energie 2006	1% Déchets 2014	1% Mobilité urbaine 2021
--	-----------------------	-----------------------	--------------------------------

Fruit d'un plaidoyer de plusieurs années de CODATU et du GART, le 1% Mobilité urbaine a été entériné par la Loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

Il permet aux AOM et à Ile-de-France Mobilités de mener des coopérations avec des collectivités territoriales étrangères dans la limite de 1% de leurs ressources affectées aux budgets des services de mobilité, hors versement mobilité.

QUELQUES EXEMPLES DE COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES EN MOBILITÉ URBAINE



Strasbourg - Kairouan

L'Eurométropole de Strasbourg et la commune de Kairouan (Tunisie) coopèrent depuis 2015 sur le **renforcement de la démocratie locale et la promotion des mobilités actives**. Les échanges portent sur des expérimentations concrètes au sein de l'espace public, ayant un fort impact sur la qualité de vie des citoyens.



Bordeaux - Douala

L'accord de coopération entre Bordeaux Métropole, la Communauté Urbaine de Douala et la Ville de Bordeaux permet notamment de **renforcer la planification territoriale stratégique des services urbains et de faciliter la gestion des mobilités urbaines**. Bordeaux a notamment accompagné Douala dans l'élaboration de son Plan de Mobilité Urbaine Durable (PMUD).



Région Ile-de-France - Hanoï

La Région Ile-de-France et Hanoï ont élaboré le programme « **Moov'Hanoï** », s'appuyant sur l'expertise de l'Institut Paris Région et d'Ile-de-France Mobilités. Il vise à **améliorer l'attractivité des transports en commun à Hanoï** et à **apporter un appui** pour la création d'un **réseau intermodal** et le développement d'une **politique multimodale de mobilité**.

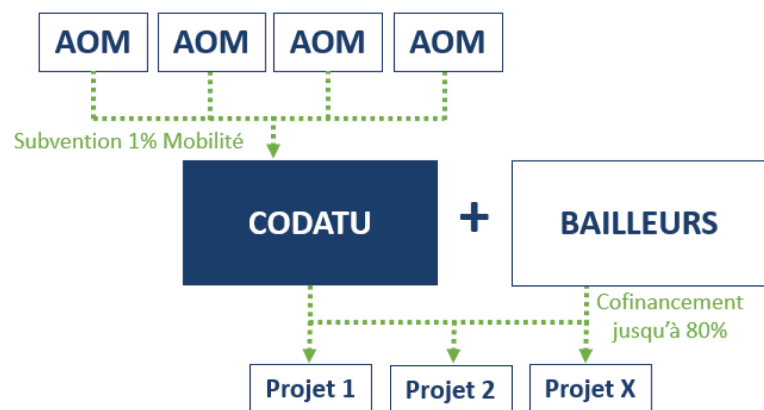
CODATU

ARTISAN DU 1% MOBILITÉ URBAINE

Les AOM peuvent choisir de mettre en oeuvre le 1% Mobilité urbaine de manière autonome.

Toutefois, pour faciliter le développement de ce dispositif, CODATU se propose de mettre en oeuvre le 1% Mobilité urbaine en recevant sous forme de subventions les contributions des AOM volontaires, afin de réaliser des coopérations techniques auprès des AOM du Sud.

En effet, CODATU bénéficie d'une expertise de plus de 40 ans de promotion d'une mobilité urbaine durable dans les villes du Sud, de son réseau multi-acteurs et de son expérience des coopérations décentralisées.



Mutualiser et démultiplier l'impact du 1% Mobilité urbaine : un dispositif simplifié

Les AOM impliquées participent au **comité de pilotage** du dispositif et au choix des projets à financer. Elles peuvent également participer à la **mise en oeuvre** des projets via la participation à des ateliers, l'accueil de visites d'études et des missions d'expertise.

CODATU assure le **montage et la coordination des projets** de coopération, en étroite collaboration avec les AOM du Nord et du Sud, avec lesquelles l'association a des liens privilégiés : le GART, l'Association Africaine des Autorités Organisatrices de la Mobilité Urbaine et les communautés de pratiques de MobiliseYourCity.

Les fonds sont gérés sur un **budget sécurisé** avec des **modalités de reporting régulières et rigoureuses**. La **visibilité de votre AOM est assurée via une communication globale des projets**. Les supports de communication produits vous sont transmis pour adaptation et diffusion.

Les effets du 1% Mobilité urbaine sont démultipliés grâce à la mobilisation de cofinancements de bailleurs de fonds, partenaires de CODATU. Cet **effet de levier** permet d'augmenter considérablement le budget des projets et leur impact potentiel.

LE 1% MOBILITÉ URBAINE AVEC CODATU

LES ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Étape 1 : Mise en place du 1% Mobilité urbaine dans votre AOM

Une délibération de votre AOM permet la mise en place du 1% Mobilité urbaine. La contribution peut être inférieure au plafond des 1%. Son calcul est basé sur l'ensemble des ressources affectées aux budgets des services de mobilité, hors Versement Mobilité.

Étape 2 : Signature d'une Convention pluriannuelle entre votre AOM et CODATU

Cette convention, d'une durée suggérée de 3 ans, permet d'encadrer le partenariat. Elle stipule le versement annuel d'une subvention à CODATU, les règles d'utilisation de ces fonds pour des actions de coopération, le droit de regard des AOM ainsi que les modalités de reporting et de communication des actions financées.

Étape 3 : Subvention au titre du 1% Mobilité de votre AOM à CODATU

Votre AOM est incluse dans le comité de pilotage « Coopération Décentralisée » de CODATU. En continu, des projets sont mis en oeuvre pendant que d'autres sont en cours de montage. Vous êtes invités à y contribuer à votre convenance.

Art. L. 1115-3 : Les autorités organisatrices de la mobilité en application du I de l'article L. 1231-1 du code des transports, les communes continuant à organiser des services de mobilité en application du II du même article L. 1231-1 et l'établissement public "Île-de-France Mobilités" mentionné à l'article L. 1241-1 du même code peuvent, dans la limite de 1 % des ressources affectées aux budgets des services de mobilité, hors versement destiné au financement des services de mobilité, financer sur ces budgets des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L. 1115-1 du présent code, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements ainsi que des actions de solidarité internationale dans le domaine de la mobilité.

Les conditions de mise en oeuvre du 1% Mobilité urbaine, ainsi que la possibilité que CODATU reçoive des subventions au titre de ce 1%, ont fait l'objet d'une analyse juridique de haut niveau confirmant sa faisabilité.

Pour en savoir plus sur les modalités de mise en oeuvre, flashez le QR Code suivant :



Ou rendez-vous sur la page web : www.codatu.org/le-1-mobilite-urbaine

EXEMPLES DE PROJETS À FINANCER

AVEC LE 1% MOBILITÉ URBAINE

APPUI À L'AOM DE CONAKRY



Objectif :

Renforcement de compétence au niveau technique et stratégique auprès des techniciens et directeurs de la nouvelle AOM de Conakry

Descriptif :

- Mise en place de formations hybrides sur la mobilité urbaine
- Appui aux directeurs sur la gestion et l'organisation d'une institution publique (mentorat)
- Plaidoyer pour accroître la légitimité et la visibilité d'un nouvel acteur local de la mobilité urbaine

Budget : 50 K€



ANTSIRABE, IÈRE VILLE CYCLABLE DE MADAGASCAR



Objectif :

Renforcer, sécuriser et valoriser la pratique du vélo à Antsirabe

Descriptif :

- Renforcement de compétence au niveau technique et stratégique auprès des techniciens et directeurs de la commune d'Antsirabe (formation, atelier, mentorat, etc.)
- Projet pilote d'aménagement cyclable, en passant par une phase d'urbanisme tactique concertée, puis l'aménagement « en dur »
- Accompagnement de la société civile au développement de services vélos

Budget : 500 K€



COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE SUR LA MOBILITÉ URBAINE EN AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES



Objectif :

Permettre un espace d'échanges et former les autorités locales et nationales pour faire avancer l'agenda de la mobilité urbaine durable dans la région

Descriptif :

- Organisation de forums, ateliers et webinaires pour promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre les villes, et former les décideurs.
- Mettre en place du mentorat entre acteurs des villes pour permettre le transfert de connaissance.

Budget : 50 K€ par ville



ECOLE DE FORMATION INTERNATIONALE AUX MÉTIERS DU TRANSPORT DE VOYAGEURS (EFIMTV)



Objectif :

Accompagner la montée en compétences des conducteurs de transport public en Afrique et permettre une mobilité temporaire en France d'une partie des conducteurs formés, afin de répondre aux besoins de recrutement des opérateurs de transport public.

Descriptif :

- Parcours de formation selon des standards internationaux
- Création d'un premier centre à Madagascar pour une montée en charge progressive du dispositif à d'autres centres en Afrique francophone

Budget : 200 K€ par centre de formation



CODATU

QUI SOMMES-NOUS ?

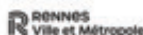
CODATU est une ONG internationale, neutre et indépendante, créée en 1980 à Dakar. Notre vocation est de **promouvoir la mobilité urbaine durable dans les villes du Sud** (Afrique, Asie, Amérique Latine).

NOS ACTIVITÉS



Ces différentes activités sont assurées par les salariés et bénévoles CODATU, en partenariat avec des collectivités locales, des acteurs du secteur privé et les institutions internationales.

NOS MEMBRES ET PARTENAIRES COLLECTIVITÉS LOCALES ET GROUPEMENTS D'AOM



CONTACTEZ-NOUS

Equipe 1% Mobilité Urbaine

Raymond Deschamps, trésorier de CODATU, ancien DG du SYTRAL

Bruno Jansem, bénévole CODATU, ancien Directeur des mobilités à l'Eurométropole de Strasbourg

Héloïse Chaumier, Cheffe de projet CODATU, hchaumier@codatu.org



www.codatu.org



@codatu



@codatu



@codatu.org

Avec le soutien technique du

